Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1894)
Heft: 4

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-237111

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Numéro 4 Année 1894 1er Octobre

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 7 Juin 1894, Petite Salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

La démission de Mlle Guillermet est acceptée.

2° L'heure de l'Europe centrale et les horaires de nos écoles.

M. *le Président* introduit la question.

Sur l'initiative des Sociétés de chemins de fer suisses, l'heure de l'Europe centrale est en usage, depuis vendredi dernier, dans les divers services qui dépendent de la Confédération : postes et télégraphes, chemins de fer, etc. Or, tout en ordonnant aux compagnies de chemins de fer de régler les horloges des gares sur l'heure centrale, le Département fédéral des chemins de fer a exigé de ces mêmes compagnies qu'elles retardassent leurs horaires d'une demi-heure. En pré-